



Téléphone 02 48 59 23 42
mairie.bengy@orange.fr

RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du mardi 14 avril 2026

PUBLICATION DES DELIBERATIONS

En application de l'article L. 2121-25 du Code général des Collectivités territoriales

La séance du conseil municipal du 14 avril 2026 est composée des délibérations ci-dessous :

- | | |
|------------------|--|
| N° 01/14-04-2026 | Budget Principal : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) pour l'exercice 2025 (M57). |
| N°02/14-04-2026 | Budget Principal : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025. |
| N°03/14-04-2026 | Budget Principal : Vote du Budget Primitif 2026 |
| N°04/14-04-2026 | Vote du Taux des Trois Taxes Directes Locales (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties et Taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires) |
| N°05/14-04-2026 | Fongibilité des crédits. |
| N°06/14-04-2026 | Budget Service Assainissement : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) pour l'exercice 2025 (M49). |
| N°07/14-04-2026 | Budget Service Assainissement : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025. |
| N°08/14-04-2026 | Budget Service Assainissement : Vote du Budget Primitif de l'exercice 2026. |
| N°09/14-04-2026 | Budget Lotissement : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) pour l'exercice 2025 (M57). |
| N°10/14-04-2026 | Budget Lotissement : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025. |
| N°11/14-04-2026 | Budget Lotissement : Budget Lotissement – Vote du Budget Primitif de l'exercice 2026 |
| N°12/14-04-2026 | Proposition de la liste des candidats susceptibles d'être élus aux fonctions de commissaires à la Commission Communale des Impôts Directs |
| N°13/14-04-2026 | Désignation des représentants au Comité National d'Action Sociale - C.N.A.S. |

- N°14/14-04-2026 Retrait de la délibération N°07/20-03-2026 portant élection des délégués au Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Résidus Ménagers - SICTREM
- N°15/14-04-2026 Retrait de la délibération N°08bis/20-03-2026 portant élection des délégués au Syndicat Mixte pour l'aménagement des Bassins de l'Auron, l'Airain et leurs Affluents – SIAB3A.
- N°16/14-04-2026 Retrait de la délibération N°09/20-03-2026 portant élection des délégués au Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable de la Région de Nérondes (S.M.A.E.P.).
- N°17/14-04-2026 Retrait de la délibération N° 12/20-03-2026 portant élection des membres devant constituer la Commission d'Appel d'Offres et Délégation de Service Public
- N°18/14-04-2026 Election des membres devant constituer les Commissions d'Appel d'Offres et Délégation de Service Public



Le maire,


Denis DURAND.

R É P U B L I Q U E F R A N C A I S E

D É P A R T E M E N T du C H E R

C O M M U N E de B E N G Y - s u r - C R A O N

E X T R A I T du R E G I S T R E
des D É L I B É R A T I O N S du C O N S E I L M U N I C I P A L

Nombre de membres afférents au conseil : 15 Date de la convocation : 08/04/2026
Nombre de membres en exercice : 15 Date d'affichage : 08/04/2026

Nombre de membres votants : 11

Suffrages exprimés : 12

S É A N C E DU M A R D I 14 A V R I L 2026

D é l i b é r a t i o n n ° 0 1 / 1 4 - 0 4 - 2 0 2 6

L'an deux mil vingt-six, le quatorze avril, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la mairie de Bengy-sur-Craon, sous la présidence de Monsieur Denis DURAND, maire.

PRÉSENTS : M. Denis DURAND, maire, Mme Ghislaine LEGROS, M. Julien DUCHALAIS, Mme Ghislaine ARPINO et M. Christian MATHAULT, adjoints, M. Joël GAUDRY, Mme Anne VIGIER, M. Nicolas FAUROUX, M. Jean-François GARREAU, Mme Anne-Laure FERRAND-DESRATS, Mme Charlotte PALMIERI et Mme Chloé MOMOT.

EXCUSÉS : Mme Fabienne LYON, M. Christophe BROGINART et M. Arnaud COUSIN.

POUVOIRS : Mme Fabienne LYON à Mme Anne VIGIER.

M. Jean-François GARREAU a été élu secrétaire de séance.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) POUR L'EXERCICE 2025 (M57).

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'article 205 de la loi de finances pour 2024 ;

Vu les visas de Madame la comptable publique et de Madame l'Inspectrice des finances publiques en date du 13/04/2026 pour l'adoption du CFU ;

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public et qu'il se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul ce document remplit les mêmes fonctions de « rendu des comptes » et met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité.

Monsieur le maire présente le CFU aux membres du conseil municipal pour étude et approbation.

Il précise que le maire ne doit pas prendre part au vote et quitte la salle.

Après étude du compte financier, le conseil municipal :

- APPROUVE le Compte Financier Unique du budget principal (M57) de l'exercice 2025
- DONNE pouvoir à Monsieur le maire pour prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

018-211800271-20260414-01-14042026-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2026

Adopté par :

12 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le maire,



M. Denis DURAND

Le 17 AVR. 2026



Le secrétaire de séance,



M. Jean-François GARREAU

Le 17 AVR. 2026

Diffusion sur le site internet de la commune le 17 AVR. 2026

Transmis au contrôle de légalité le 17 AVR. 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211800271-20260414-01-14042026-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2026

R É P U B L I Q U E F R A N C A I S E

D É P A R T E M E N T du C H E R

C O M M U N E de B E N G Y - s u r - C R A O N

E X T R A I T du R E G I S T R E
des D É L I B É R A T I O N S du C O N S E I L M U N I C I P A L

Nombre de membres afférents au conseil : 15

Date de la convocation : 08/04/2026

Nombre de membres en exercice : 15

Date d'affichage : 08/04/2026

Nombre de membres votants : 12

Suffrages exprimés : 13

SÉANCE DU MARDI 14 AVRIL 2026

Délibération n° 02/14-04-2026

L'an deux mil vingt-six, le quatorze avril, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la mairie de Bengy-sur-Craon, sous la présidence de Monsieur Denis DURAND, maire.

PRÉSENTS : M. Denis DURAND, maire, Mme Ghislaine LEGROS, M. Julien DUCHALAIS, Mme Ghislaine ARPINO et M. Christian MATHAULT, adjoints, M. Joël GAUDRY, Mme Anne VIGIER, M. Nicolas FAUROUX, M. Jean-François GARREAU, Mme Anne-Laure FERRAND-DESRATS, Mme Charlotte PALMIERI et Mme Chloé MOMOT.

EXCUSÉS : Mme Fabienne LYON, M. Christophe BROGINART et M. Arnaud COUSIN.

POUVOIRS : Mme Fabienne LYON à Mme Anne VIGIER.

M. Jean-François GARREAU a été élu secrétaire de séance.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025.

Le conseil municipal, après avoir approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du budget principal,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025,

Constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître un excédent de fonctionnement de 144 279,54 euros,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Section de fonctionnement	
A - Résultat de l'exercice Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 106 215,20 €
B - Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 38 064,34 €
C - Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	+ 144 279,54 €
Section d'investissement	
D – Solde d'exécution de l'exercice Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 55 541,50 €
E - Résultats antérieurs reportés Ligne 001 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	- 39 085,00 €
F - Solde d'exécution cumulé d'investissement (D+E) Report au 001 du budget 2026	+ 16 456,50 €
G - Solde des restes à réaliser d'investissement	
Dépenses	71 637,70 €
Recettes	30 549,00 €
TOTAL	- 41 088,70€
H- Besoin de financement section d'Investissement (F+G) pour 2026	24 632,20 €
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
1) Report au 1068 en investissement au budget 2026 =au minimum, couverture du besoin de financement de la section d'investissement (H)	24 632,20 €
2) Report au 002 en fonctionnement = Résultat de fonctionnement à affecter – couverture du besoin de financement de la section d'investissement	119 647,34 €

Adopté par :

13 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
---------------------	----------------------	---------------------

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le maire,



M. Denis DURAND

Le 17 AVR. 2026

Le secrétaire de séance,

M. Jean-François GARREAU

Le 17 AVR. 2026

Diffusion sur le site internet de la commune le

17 AVR. 2026

Transmis au contrôle de légalité le 17 AVR. 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211800271-20260414-02-14042026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2026

R É P U B L I Q U E F R A N C A I S E

D É P A R T E M E N T du C H E R

C O M M U N E de B E N G Y - s u r - C R A O N

E X T R A I T du R E G I S T R E
des D É L I B É R A T I O N S du C O N S E I L M U N I C I P A L

Nombre de membres afférents au conseil : 15 Date de la convocation : 08/04/2026
Nombre de membres en exercice : 15 Date d'affichage : 08/04/2026

Nombre de membres votants : 12 Suffrages exprimés : 13

SÉANCE DU MARDI 14 AVRIL 2026

Délibération n° 03/14-04-2026

L'an deux mil vingt-six, le quatorze avril, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la mairie de Bengy-sur-Craon, sous la présidence de Monsieur Denis DURAND, maire.

PRÉSENTS : M. Denis DURAND, maire, Mme Ghislaine LEGROS, M. Julien DUCHALAIS, Mme Ghislaine ARPINO et M. Christian MATHAULT, adjoints, M. Joël GAUDRY, Mme Anne VIGIER, M. Nicolas FAUROUX, M. Jean-François GARREAU, Mme Anne-Laure FERRAND-DESRATS, Mme Charlotte PALMIERI et Mme Chloé MOMOT.

EXCUSÉS : Mme Fabienne LYON, M. Christophe BROGINART et M. Arnaud COUSIN.

POUVOIRS : Mme Fabienne LYON à Mme Anne VIGIER.

M. Jean-François GARREAU a été élu secrétaire de séance.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : BUDGET PRINCIPAL : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2312-1,

Vu le projet de budget primitif présenté par Monsieur le maire de Bengy-sur-Craon pour l'exercice 2026 qui s'équilibre ainsi qu'il suit tant en dépenses qu'en recettes :

- o Section de fonctionnement : 728 450,00 euros
- o Section d'investissement : 221 022,00 euros

Vu les avis de la commission des finances réunie les 11 février et 1^{er} avril 2026,

ADOPTE, après en avoir délibéré, le budget primitif de l'exercice 2026 et vote les crédits qui y sont inscrits :

- 1- au niveau du chapitre et par opérations détaillées dans le budget pour la section d'investissement,
- 2- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211800271-20260414-03-14042026-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2026

Adopté par :

13 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
--------------	---------------	--------------

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le maire,



M. Denis DURAND

Le 17 AVR. 2026

Le secrétaire de séance,

M. Jean-François GARREAU

Le 17 AVR. 2026

Diffusion sur le site internet de la commune le 17 AVR. 2026

Transmis au contrôle de légalité le 17 AVR. 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211800271-20260414-03-14042026-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2026

E X T R A I T du R E G I S T R E
des D É L I B É R A T I O N S du C O N S E I L M U N I C I P A L

Nombre de membres afférents au conseil : 15 Date de la convocation : 08/04/2026
Nombre de membres en exercice : 15 Date d'affichage : 08/04/2026

Nombre de membres votants : 12 Suffrages exprimés : 13

S É A N C E DU 14 A V R I L 2026

D é l i b é r a t i o n n ° 05/14-04-2026

L'an deux mil vingt-six, le quatorze avril, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la mairie de Bengy-sur-Craon, sous la présidence de Monsieur Denis DURAND, maire.

PRÉSENTS : M. Denis DURAND, maire, Mme Ghislaine LEGROS, M. Julien DUCHALAIS, Mme Ghislaine ARPINO et M. Christian MATHAULT, adjoints, M. Joël GAUDRY, Mme Anne VIGIER, M. Nicolas FAUROUX, M. Jean-François GARREAU, Mme Anne-Laure FERRAND-DESRATS, Mme Charlotte PALMIERI et Mme Chloé MOMOT.

EXCUSÉS : Mme Fabienne LYON, M. Christophe BROGINART et M. Arnaud COUSIN.

POUVOIRS : Mme Fabienne LYON à Mme Anne VIGIER.

M. Jean-François GARREAU a été élu secrétaire de séance.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : FONGIBILITE DES CREDITS.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les Régions, offrant ainsi une plus grande marge de manœuvre et de souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 et l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

Considérant que la Collectivité a adopté par la délibération n° 05/27-09-2022 du conseil municipal, en date du 27 septembre 2022, la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 et que cette norme comptable s'applique au budget principal et au budget lotissement,

Vu l'article L.1612-28 du C.G.C.T., en vigueur depuis le 01 janvier 2026 :

« Les crédits sont votés par chapitre et, si l'assemblée délibérante en décide ainsi, par article. En cas de vote par article, le maire ou le président de l'assemblée délibérante peut effectuer, par décision expresse, des virements d'article à article à l'intérieur du même chapitre, à moins que l'assemblée délibérante n'ait spécifié que certains crédits étaient spécialisés par article.

Dans une limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer au maire ou au président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à

chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, le maire ou le président de l'assemblée délibérante informe celle-ci de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance »,

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section,
- donner tous pouvoirs à Monsieur le maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- autorise Monsieur le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section,
- donne tous pouvoirs à Monsieur le maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté par :

13 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
---------------------	----------------------	---------------------

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le maire,



M. Denis DURAND

Le **17 AVR. 2026**

Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in blue ink.

M. Jean-François GARREAU

Le **17 AVR. 2026**

Diffusion sur le site internet de la commune le **17 AVR. 2026**

Transmis au contrôle de légalité le **17 AVR. 2026**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211800271-20260414-05-14042026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2026

R É P U B L I Q U E F R A N C A I S E

D É P A R T E M E N T du C H E R

C O M M U N E de B E N G Y - s u r - C R A O N

E X T R A I T du R E G I S T R E
des D É L I B É R A T I O N S du C O N S E I L M U N I C I P A L

Nombre de membres afférents au conseil : 15 Date de la convocation : 08/04/2026
Nombre de membres en exercice : 15 Date d'affichage : 08/04/2026

Nombre de membres votants : 11

Suffrages exprimés : 12

SÉANCE DU MARDI 14 avril 2026

Délibération n°06/14-04-2026

L'an deux mil vingt-six, le quatorze avril, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la mairie de Bengy-sur-Craon, sous la présidence de Monsieur Denis DURAND, maire.

PRÉSENTS : M. Denis DURAND, maire, Mme Ghislaine LEGROS, M. Julien DUCHALAIS, Mme Ghislaine ARPINO et M. Christian MATHAULT, adjoints, M. Joël GAUDRY, Mme Anne VIGIER, M. Nicolas FAUROUX, M. Jean-François GARREAU, Mme Anne-Laure FERRAND-DESRATS, Mme Charlotte PALMIERI et Mme Chloé MOMOT.

EXCUSÉS : Mme Fabienne LYON, M. Christophe BROGINART et M. Arnaud COUSIN.

POUVOIRS : Mme Fabienne LYON à Mme Anne VIGIER.

M. Jean-François GARREAU a été élu secrétaire de séance.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) POUR L'EXERCICE 2025 (M49).

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu l'article 205 de la loi de finances pour 2024 ;
Vu les visas de Madame la comptable publique et de Madame l'Inspectrice des finances publiques en date 13/04/2026 pour l'adoption du CFU;

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public et qu'il se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul ce document remplit les mêmes fonctions de « rendu des comptes » et met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité.

Monsieur le maire présente le CFU aux membres du conseil municipal pour étude et approbation.

Il précise que le maire ne doit pas prendre part au vote et quitte la salle.

Après étude du compte financier, le conseil municipal :

- APPROUVE le Compte Financier Unique du budget service assainissement (M49) de l'exercice 2025,
- DONNE pouvoir à Monsieur le maire pour prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adopté par :

12 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
---------------------	----------------------	---------------------

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le maire,



M. Denis DURAND

Le 17 AVR. 2026

Le secrétaire de séance,

M. Jean-François GARREAU

Le 17 AVR. 2026

17 AVR. 2026

Diffusion sur le site internet de la commune le

Transmis au contrôle de légalité le

17 AVR. 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211800271-20260414-06-14042026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2026

ARRÊTE ET SIGNATURES

Présenté par le maire,

A Bengy-sur-Craon, le 14/04/2026

Le maire,



Délibéré par le conseil municipal,
réuni en session ordinaire,

A Bengy-sur-Craon, le 14/04/2026

Nombre de membres en exercice : 15
 Nombre de membres présents : 12
 Nombre de suffrages exprimés : 12
 VOTES : Pour : 12
 Contre : 0
 Abstention : 0

Les membres du conseil municipal :

Madame Ghislaine LEGROS, première adjointe	
Monsieur Julien DUCHALAIS, deuxième adjoint	
Madame Ghislaine ARPINO, troisième adjointe	G. Arpino
Monsieur Christian MATHAULT, quatrième adjoint	
Madame Fabienne LYON, conseillère municipale	
Monsieur Joël GAUDRY, conseiller municipal	
Madame Anne VIGIER, conseillère municipale	
Monsieur Christophe BROGNIART, conseiller municipal	Excusé
Monsieur Arnaud COUSIN, conseiller municipal	Excuse
Monsieur Nicolas FAUROUX, conseiller municipal	
Monsieur Jean-François GARREAU, conseiller municipal	
Madame Anne-Laure FERRAND-DESRATS, conseillère municipale	
Madame Charlotte PALMIERI, conseillère municipale	
Madame Chloé MOMOT, conseillère municipale	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211800271-20260414-06-14042026-BF

Certifié exécutoire par le maire, compte tenu de la transmission en Préfecture le 17 AVR. 2026
 et de la publication le : 17 AVR. 2026

Réception par le préfet : 17/04/2026

A Bengy-sur-Craon, le : 14 AVR. 2026



R É P U B L I Q U E F R A N C A I S E

D É P A R T E M E N T du C H E R

C O M M U N E de B E N G Y - s u r - C R A O N

E X T R A I T du R E G I S T R E
des D É L I B É R A T I O N S du C O N S E I L M U N I C I P A L

Nombre de membres afférents au conseil : 15 Date de la convocation : 08/04/2026
Nombre de membres en exercice : 15 Date d'affichage : 08/04/2026

Nombre de membres votants : 12

Suffrages exprimés : 13

SÉANCE DU MARDI 14 AVRIL 2026

Délibération n°07/14-04-2026

L'an deux mil vingt-six, le quatorze avril, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la mairie de Bengy-sur-Craon, sous la présidence de Monsieur Denis DURAND, maire.

PRÉSENTS : M. Denis DURAND, maire, Mme Ghislaine LEGROS, M. Julien DUCHALAIS, Mme Ghislaine ARPINO et M. Christian MATHAULT, adjoints, M. Joël GAUDRY, Mme Anne VIGIER, M. Nicolas FAUROUX, M. Jean-François GARREAU, Mme Anne-Laure FERRAND-DESRATS, Mme Charlotte PALMIERI et Mme Chloé MOMOT.

EXCUSÉS : Mme Fabienne LYON, M. Christophe BROGINART et M. Arnaud COUSIN.

POUVOIRS : Mme Fabienne LYON à Mme Anne VIGIER.

M. Jean-François GARREAU a été élu secrétaire de séance.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2025.

Le conseil municipal, après avoir approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du budget service assainissement,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,

Constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître un excédent d'exploitation de 47 511,23 euros,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Section de fonctionnement	
A - Résultat de l'exercice Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 10 409,30 €
B - Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 37 101,93 €
C - Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	+ 47 511,23 €
Section d'investissement	
D – Solde d'exécution de l'exercice Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	46 112,39 €
E - Résultats antérieurs reportés Ligne 001 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	- 48 761,63 €
F - Solde d'exécution cumulé d'investissement (D+E) Report au 001 du budget 2026	- 2 649,24 €
G - Solde des restes à réaliser d'investissement Dépenses Recettes TOTAL	 1 062,78 € 1 062,78 €
H- Besoin de financement section d'investissement (F+G) pour 2026	1 586,46 €
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
1) Report au 1068 en investissement au budget 2026 =au minimum, couverture du besoin de financement de la section d'investissement (H)	1 586,46 €
2) Report au 002 en fonctionnement = Résultat de fonctionnement à affecter – couverture du besoin de financement de la section d'investissement	45 924,77 €

Adopté par :

13 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
---------------------	----------------------	---------------------

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le maire,



M. Denis DURAND



Le secrétaire de séance,



M. Jean-François GARREAU

Le **17 AVR. 2026**

Diffusion sur le site internet de la commune le **17 AVR. 2026**

Le **17 AVR. 2026**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211800271-20260414-07-14042026-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2026

Transmis au contrôle de légalité le **17 AVR. 2026**

R É P U B L I Q U E F R A N C A I S E

D É P A R T E M E N T du C H E R

C O M M U N E de B E N G Y - s u r - C R A O N

E X T R A I T du R E G I S T R E
des D É L I B É R A T I O N S du C O N S E I L M U N I C I P A L

Nombre de membres afférents au conseil : 15

Date de la convocation : 08/04/2026

Nombre de membres en exercice : 15

Date d'affichage : 08/04/2026

Nombre de membres votants : 12

Suffrages exprimés : 13

SÉANCE DU MARDI 14 AVRIL 2026

Délibération n°08/14-04-2026

L'an deux mil vingt-six, le quatorze avril, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la mairie de Bengy-sur-Craon, sous la présidence de Monsieur Denis DURAND, maire.

PRÉSENTS : M. Denis DURAND, maire, Mme Ghislaine LEGROS, M. Julien DUCHALAIS, Mme Ghislaine ARPINO et M. Christian MATHAULT, adjoints, M. Joël GAUDRY, Mme Anne VIGIER, M. Nicolas FAUROUX, M. Jean-François GARREAU, Mme Anne-Laure FERRAND-DESRATS, Mme Charlotte PALMIERI et Mme Chloé MOMOT.

EXCUSÉS : Mme Fabienne LYON, M. Christophe BROGINART et M. Arnaud COUSIN.

POUVOIRS : Mme Fabienne LYON à Mme Anne VIGIER.

M. Jean-François GARREAU a été élu secrétaire de séance.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT : VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2026.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2312-1,

Vu le projet de budget primitif du service assainissement présenté par Monsieur le maire de Bengy-sur-Craon pour l'exercice 2026 qui s'équilibre ainsi qu'il suit tant en dépenses qu'en recettes :

o	Section d'exploitation :	98 851 euros
o	Section d'investissement :	49 803 euros

Vu l'avis de la commission des finances réunie les 11 février et 1^{er} avril 2026,

Après en avoir délibéré,

ADOpte le budget primitif du service assainissement de l'exercice 2026 et vote les crédits qui y sont inscrits :

- 1- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
- 2- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

Adopté par :

13 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
---------------------	----------------------	---------------------

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le maire,



M. Denis DURAND

Le secrétaire de séance,

M. Jean-François GARREAU

Le 17 AVR. 2026

Le 17 AVR. 2026

Diffusion sur le site internet de la commune le

17 AVR. 2026

Transmis au contrôle de légalité le 17 AVR. 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211800271-20260414-08-14042026-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2026

R É P U B L I Q U E F R A N C A I S E

D É P A R T E M E N T du C H E R

C O M M U N E de B E N G Y - s u r - C R A O N

E X T R A I T du R E G I S T R E
des D É L I B É R A T I O N S du C O N S E I L M U N I C I P A L

Nombre de membres afférents au conseil : 15
Nombre de membres en exercice : 15

Date de la convocation : 08/04/2026
Date d'affichage : 08/04/2026

Nombre de membres votants : 11

Suffrages exprimés : 12

S É A N C E DU M A R D I 14 A V R I L 2026

D é l i b é r a t i o n n ° 09/14-04-2026

L'an deux mil vingt-six, le quatorze avril, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la mairie de Bengy-sur-Craon, sous la présidence de Monsieur Denis DURAND, maire.

PRÉSENTS : M. Denis DURAND, maire, Mme Ghislaine LEGROS, M. Julien DUCHALAIS, Mme Ghislaine ARPINO et M. Christian MATHAULT, adjoints, M. Joël GAUDRY, Mme Anne VIGIER, M. Nicolas FAUROUX, M. Jean-François GARREAU, Mme Anne-Laure FERRAND-DESRATS, Mme Charlotte PALMIERI et Mme Chloé MOMOT.

EXCUSÉS : Mme Fabienne LYON, M. Christophe BROGINART et M. Arnaud COUSIN.

POUVOIRS : Mme Fabienne LYON à Mme Anne VIGIER.

M. Jean-François GARREAU a été élu secrétaire de séance.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : BUDGET LOTISSEMENT : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) POUR L'EXERCICE 2025 (M57).

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'article 205 de la loi de finances pour 2024 ;

Vu les visas de Madame la comptable publique et de Mme l'Inspectrice des finances publiques en date des 01/04/2026 et 13/04/2026 pour l'adoption du CFU ;

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public et qu'il se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul ce document remplit les mêmes fonctions de « rendu des comptes » et met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité.

Monsieur le maire présente le CFU aux membres du conseil municipal pour étude et approbation.

Il précise que le maire ne doit pas prendre au part au vote et quitte la salle.

Après étude du compte financier, le conseil municipal :

- APPROUVE le Compte Financier Unique du budget lotissement (M57) de l'exercice 2025,
- DONNE pouvoir à Monsieur le maire pour prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211800271-20260414-09-14042026-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2026

Adopté par :

12 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le maire,



M. Denis DURAND

Le 17 AVR. 2026



Le secrétaire de séance,



M. Jean-François GARREAU

Le 17 AVR. 2026

Diffusion sur le site internet de la commune le 17 AVR. 2026

Transmis au contrôle de légalité le

17 AVR. 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211800271-20260414-09-14042026-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2026

R É P U B L I Q U E F R A N C A I S E

D É P A R T E M E N T du C H E R

C O M M U N E de B E N G Y - s u r - C R A O N

E X T R A I T du R E G I S T R E
des D É L I B É R A T I O N S du C O N S E I L M U N I C I P A L

Nombre de membres afférents au conseil : 15

Date de la convocation : 08/04/2026

Nombre de membres en exercice : 15

Date d'affichage : 08/04/2026

Nombre de membres votants : 12

Suffrages exprimés : 13

SÉANCE DU MARDI 14 AVRIL 2026

Délibération n°10/14-04-2026

L'an deux mil vingt-six, le quatorze avril, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la mairie de Bengy-sur-Craon, sous la présidence de Monsieur Denis DURAND, maire.

PRÉSENTS : M. Denis DURAND, maire, Mme Ghislaine LEGROS, M. Julien DUCHALAIS, Mme Ghislaine ARPINO et M. Christian MATHAULT, adjoints, M. Joël GAUDRY, Mme Anne VIGIER, M. Nicolas FAUROUX, M. Jean-François GARREAU, Mme Anne-Laure FERRAND-DESRATS, Mme Charlotte PALMIERI et Mme Chloé MOMOT.

EXCUSÉS : Mme Fabienne LYON, M. Christophe BROGINART et M. Arnaud COUSIN.

POUVOIRS : Mme Fabienne LYON à Mme Anne VIGIER.

M. Jean-François GARREAU a été élu secrétaire de séance.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : BUDGET LOTISSEMENT : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025.

Le conseil municipal, après avoir approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du budget lotissement,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025,

Constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître un excédent de fonctionnement de 215 869,45 euros,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Section de fonctionnement	
A - Résultat de l'exercice Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 54 937,34 €
B - Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 160 932,11 €
C - Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	+ 215 869,45 €
Section d'investissement	
D – Solde d'exécution de l'exercice Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	- 49 067,63 €
E - Résultats antérieurs reportés Ligne 001 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	- 185 235,58 €
F - Solde d'exécution cumulé d'investissement (D+E) Report au 001 du budget 2026	- 234 303,21 €
G - Solde des restes à réaliser d'investissement	
Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €
TOTAL	0,00 €
H- Besoin de financement section d'investissement (F+G) pour 2026	- 234 303,21 €
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
1) Report au 1068 en investissement au budget 2026 =au minimum, couverture du besoin de financement de la section d'investissement (H)	0,00 €
2) Report au 002 en fonctionnement = Résultat de fonctionnement à affecter – couverture du besoin de financement de la section d'investissement	215 869,45€

Adopté par :

13 voix POUR	0 voix CONTRE	0ABSTENTION
---------------------	----------------------	--------------------

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le maire,

M. Denis DURAND

Le **17 AVR.**

Le secrétaire de séance,

M. Jean-François GARREAU

Le **17 AVR. 2026**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211800271-20260414-10-14042026-BF

Diffusion sur le site internet de la commune le **17 AVR. 2026**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2026

Transmis au contrôle de légalité le **17 AVR. 2026**

R É P U B L I Q U E F R A N C A I S E

D É P A R T E M E N T du C H E R

C O M M U N E de B E N G Y - s u r - C R A O N

E X T R A I T du R E G I S T R E
des D É L I B É R A T I O N S du C O N S E I L M U N I C I P A L

Nombre de membres afférents au conseil : 15

Date de la convocation : 08/04/2026

Nombre de membres en exercice : 15

Date d'affichage : 08/04/2026

Nombre de membres votants : 12

Suffrages exprimés : 13

SÉANCE DU MARDI 14 AVRIL 2026

Délibération n°11/14-04-2026

L'an deux mil vingt-six, le quatorze avril, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la mairie de Bengy-sur-Craon, sous la présidence de Monsieur Denis DURAND, maire.

PRÉSENTS : M. Denis DURAND, maire, Mme Ghislaine LEGROS, M. Julien DUCHALAIS, Mme Ghislaine ARPINO et M. Christian MATHAULT, adjoints, M. Joël GAUDRY, Mme Anne VIGIER, M. Nicolas FAUROUX, M. Jean-François GARREAU, Mme Anne-Laure FERRAND-DESRATS, Mme Charlotte PALMIERI et Mme Chloé MOMOT.

EXCUSÉS : Mme Fabienne LYON, M. Christophe BROGINART et M. Arnaud COUSIN.

POUVOIRS : Mme Fabienne LYON à Mme Anne VIGIER.

M. Jean-François GARREAU a été élu secrétaire de séance.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : BUDGET LOTISSEMENT : BUDGET LOTISSEMENT – VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2026

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2312-1,

Vu le projet de budget primitif du lotissement présenté par monsieur le maire de Bengy-sur-Craon pour l'exercice 2026 qui s'équilibre ainsi qu'il suit tant en dépenses qu'en recettes :

- o **Section de fonctionnement : 248 246,50 euros**
- o **Section d'investissement : 248 246,50 euros**

Vu les avis de la commission des finances réunie les 11 février et 1^{er} avril 2026

Après en avoir délibéré,

ADOpte le budget primitif du lotissement de l'exercice 2026 et vote les crédits qui y sont inscrits

1- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

2- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

018-211800271-20260414-11-14042026-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2026

Adopté par :

13 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
--------------	---------------	--------------

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le maire,



M. Denis DURAND

Le 17 AVR. 2026

Le secrétaire de séance,

M. Jean-François GARREAU

Le 17 AVR. 2026

Diffusion sur le site internet de la commune le 17 AVR. 2026

Transmis au contrôle de légalité le 17 AVR. 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211800271-20260414-11-14042026-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2026

R É P U B L I Q U E F R A N C A I S E

D É P A R T E M E N T du C H E R

C O M M U N E de B E N G Y - s u r - C R A O N

E X T R A I T du R E G I S T R E
des D É L I B É R A T I O N S du C O N S E I L M U N I C I P A L

Nombre de membres afférents au conseil : 15

Date de la convocation : 08/04/2026

Nombre de membres en exercice : 15

Date d'affichage : 08/04/2026

Nombre de membres votants : 12

Suffrages exprimés : 13

SÉANCE DU MARDI 14 AVRIL 2026

Délibération n°12/14-04-2026

L'an deux mil vingt-six, le quatorze avril, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la mairie de Bengy-sur-Craon, sous la présidence de Monsieur Denis DURAND, maire.

PRÉSENTS : M. Denis DURAND, maire, Mme Ghislaine LEGROS, M. Julien DUCHALAIS, Mme Ghislaine ARPINO et M. Christian MATHAULT, adjoints, M. Joël GAUDRY, Mme Anne VIGIER, M. Nicolas FAUROUX, M. Jean-François GARREAU, Mme Anne-Laure FERRAND-DESRATS, Mme Charlotte PALMIERI et Mme Chloé MOMOT.

EXCUSÉS : Mme Fabienne LYON et M. Christophe BROGINART et M. Arnaud COUSIN.

POUVOIRS : Mme Fabienne LYON à Mme Anne VIGIER.

M. Jean-François GARREAU a été élu secrétaire de séance.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : PROPOSITION DE LA LISTE DES CANDIDATS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE ELUS AUX FONCTIONS DE COMMISSAIRES A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, propose à Monsieur le directeur des services fiscaux du Cher les noms de 12 candidats titulaires et 12 candidats suppléants susceptibles d'être élus aux fonctions de commissaires à la commission communale des impôts directs :

COMMISSAIRES TITULAIRES		
Nom et Prénom	Catégorie de contribuables	Adresse
GRZESIK Florence, assistante maternelle		10 route des Loges d'En Haut - 18520 Bengy-sur-Craon
GRIPPON Bernadette, retraitée		11 rue de la Meunière - 18520 Bengy-sur-Craon
CHALIVROY Hubert, agriculteur		4 route de Nevers - 18520 Bengy-sur-Craon
GARREAU Jean-François, informaticien		8 route de Comusse - 18520 Bengy-sur-Craon
LASTERNAS Adrien, mécanicien aéronautique		1 route des Loges d'En Haut - 18520 Bengy-sur-Craon
URBAIN Raymond, retraité		23 route des Loges - 18520 Bengy-sur-Craon
LECLERC Jean, retraité		3 route de Nevers - 18520 Bengy-sur-Craon
NOEL Thierry, retraité		8 Le Cul de Sac - 18520 Bengy-sur-Craon
MENETRIER Annie, retraitée		35 route de Flavigny - 18520 Bengy-sur-Craon
DEMANET Sylvie, secrétaire comptable		4 rue de la Boucherie - 18520 Bengy-sur-Craon
JOB Pierre, retraité	Propriétaire de bois	18110 - Saint-Éloy-de-Gy
LOISEAU François, agriculteur	Hors commune	18800 - Villabon

COMMISSAIRES SUPPLEANTS		
Nom et Prénom	Catégorie de contribuables	Adresse
TRIBOULOT Pierre, ouvrier métallurgie		4 route des Loges d'En Haut - 18520 Bengy-sur-Craon
MARCHÉ Benoît, agent des douanes		15 bis route des Loges - 18520 Bengy-sur-Craon
CORBIER Isabelle, comptable		1 Le Grand Creuzat - 18520 Bengy-sur-Craon
MAILLET Michèle, retraitée		4 ter Route de Bourges - 18520 Bengy-sur-Craon
LEGROS Georges, apiculteur		2 Chemin des Littords - 18520 Bengy-sur-Craon
JOYEUX Alain, retraité		37 route de Flavigny - 18520 Bengy-sur-Craon
RODRIGUEZ Alain, retraité		9 Route de Flavigny - 18520 Bengy-sur-Craon
ROZIER Pascal, ambulancier taxi pompes funèbres		4 bis Route de Bourges - 18520 Bengy-sur-Craon
ANCEL Christophe, administrateur de biens	Résidence secondaire	8 Place de l'église - 18520 Bengy-sur-Craon
DEMYTTENAER Régis, retraité		18 rue de la Croulotte - 18520 Bengy-sur-Craon
MICHEL Pascal, agriculteur	Hors commune	18130 - Jussy-Champagne
BARDIN Etienne, agriculteur	Hors commune	18350 - Charly

Adopté par :

13 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
--------------	---------------	--------------

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le maire,



M. Denis DURAND

Le secrétaire de séance,

M. Jean-François GARREAU

Le 17 AVR. 2026

Le 17 AVR. 2026

Diffusion sur le site internet de la commune le 17 AVR. 2026

Transmis au contrôle de légalité le 17 AVR. 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211800271-20260414-12-14042026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2026

Conseil municipal du 17 AVR. 2026 - Délibération n°12/14-04-2026

PROPOSITION DE LA LISTE DES CANDIDATS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE ELUS AUX FONCTIONS DE COMMISSAIRES A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

R É P U B L I Q U E F R A N C A I S E

D É P A R T E M E N T du C H E R

C O M M U N E de B E N G Y - s u r - C R A O N

E X T R A I T du R E G I S T R E
des D É L I B É R A T I O N S du C O N S E I L M U N I C I P A L

Nombre de membres afférents au conseil : 15 Date de la convocation : 08/04/2026
Nombre de membres en exercice : 15 Date d'affichage : 08/04/2026

Nombre de membres votants : 12 Suffrages exprimés : 13

S É A N C E DU 14 A V R I L 2026

D é l i b é r a t i o n n ° 13/14-04-2026

L'an deux mil vingt-six, le quatorze avril, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la mairie de Bengy-sur-Craon, sous la présidence de Monsieur Denis DURAND, maire.

PRÉSENTS : M. Denis DURAND, maire, Mme Ghislaine LEGROS, M. Julien DUCHALAIS, Mme Ghislaine ARPINO et M. Christian MATHAULT, adjoints, M. Joël GAUDRY, Mme Anne VIGIER, M. Nicolas FAUROUX, M. Jean-François GARREAU, Mme Anne-Laure FERRAND-DESRATS, Mme Charlotte PALMIERI et Mme Chloé MOMOT.

EXCUSÉS : Mme Fabienne LYON et M. Christophe BROGINART et M. Arnaud COUSIN.

POUVOIRS : Mme Fabienne LYON à Mme Anne VIGIER.

M. Jean-François GARREAU a été élu secrétaire de séance.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : DÉSIGNATION DES REPRESENTANTS AU COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE - C.N.A.S.

Le conseil municipal,

Vu, en date du 20 mars 2026, le procès-verbal d'installation du conseil municipal et de l'élection du maire et des adjoints,

Considérant qu'il y a lieu de désigner à nouveau les délégués locaux au Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales (C.N.A.S.)

Après en avoir délibéré,

DÉSIGNE :

- Mme Ghislaine LEGROS déléguée représentant les élus,
- Mme Amandine LENORMAND déléguée représentant le personnel.

Adopté par :

13 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le maire,



M. Denis DURAND

Le 17 AVR. 2026



Le secrétaire de séance,



M. Jean-François GARREAU

Le 17 AVR. 2026

Diffusion sur le site internet de la commune le 17 AVR. 2026

Transmis au contrôle de légalité le 17 AVR. 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211800271-20260414-13-14042026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2026

E X T R A I T du R E G I S T R E
des D É L I B É R A T I O N S du C O N S E I L M U N I C I P A L

Nombre de membres afférents au conseil : 15 Date de la convocation : 08/04/2026
Nombre de membres en exercice : 15 Date d'affichage : 08/04/2026

Nombre de membres votants : 12 Suffrages exprimés : 13

S É A N C E DU 14 A V R I L 2026

D é l i b é r a t i o n n ° 14/14-04-2026

L'an deux mil vingt-six, le quatorze avril, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la mairie de Bengy-sur-Craon, sous la présidence de Monsieur Denis DURAND, maire.

PRÉSENTS : M. Denis DURAND, maire, Mme Ghislaine LEGROS, M. Julien DUCHALAIS, Mme Ghislaine ARPINO et M. Christian MATHAULT, adjoints, M. Joël GAUDRY, Mme Anne VIGIER, M. Nicolas FAUROUX, M. Jean-François GARREAU, Mme Anne-Laure FERRAND-DESRATS, Mme Charlotte PALMIERI et Mme Chloé MOMOT.

EXCUSÉS : Mme Fabienne LYON, M. Christophe BROGINART et M. Arnaud COUSIN.

POUVOIRS : Mme Fabienne LYON à Mme Anne VIGIER.

M. Jean-François GARREAU a été élu secrétaire de séance.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION N°07/20-03-2026 PORTANT ELECTION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES RESIDUS MÉNAGERS- SICTREM

Monsieur le maire rappelle que, par délibération n° 07/20-03-2026, le conseil municipal a élu des délégués pour représenter la commune de Bengy-sur-Craon au SICTREM auquel elle adhère :

- Monsieur Denis DURAND et Madame Ghislaine LEGROS, titulaires
- Monsieur Joël GAUDRY, suppléant

Il informe le conseil municipal que la Préfecture du Cher a émis des observations sur cette délibération au titre de l'article L.5211-17 du code général des collectivités territoriales : « Les communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent à tout moment transférer, en tout ou partie, à ce dernier, certaines de leurs compétences dont le transfert n'est pas prévu par la loi ou par la décision institutive ainsi que les biens, équipements ou services publics nécessaires à leur exercice.[...] L'établissement public de coopération intercommunale est substitué de plein droit, à la date du transfert de compétences, aux communes qui le composent dans toutes leurs délibérations et tous leurs actes».

Par conséquent, il convient de retirer la délibération n° 07/20-03-2026 du conseil municipal portant élection des délégués au SICTREM.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retirer la délibération n° 07/20-03-2026 du conseil municipal portant élection des délégués au SICTREM.

Adopté par :

13 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
---------------------	----------------------	---------------------

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le maire,



M. Denis DURAND

Le **17 AVR. 2026**

Le secrétaire de séance,

M. Jean-François GARREAU

Le **17 AVR. 2026**

Diffusion sur le site internet de la commune le

17 AVR. 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211800271-20260414-14-14042026-DE

Accusé certifié exécutoire

Transmis au contrôle de légalité le

17 AVR. 2026

Réception par le préfet : 17/04/2026

E X T R A I T du R E G I S T R E
des D É L I B É R A T I O N S du C O N S E I L M U N I C I P A L

Nombre de membres afférents au conseil : 15 Date de la convocation : 08/04/2026
Nombre de membres en exercice : 15 Date d'affichage : 08/04/2026

Nombre de membres votants : 12

Suffrages exprimés : 13

S É A N C E DU 14 A V R I L 2026

D é l i b é r a t i o n n ° 15/14-04-2026

L'an deux mil vingt-six, le quatorze avril, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la mairie de Bengy-sur-Craon, sous la présidence de Monsieur Denis DURAND, maire.

PRÉSENTS : M. Denis DURAND, maire, Mme Ghislaine LEGROS, M. Julien DUCHALAIS, Mme Ghislaine ARPINO et M. Christian MATHAULT, adjoints, M. Joël GAUDRY, Mme Anne VIGIER, M. Nicolas FAUROUX, M. Jean-François GARREAU, Mme Anne-Laure FERRAND-DESRATS, Mme Charlotte PALMIERI et Mme Chloé MOMOT.

EXCUSÉS : Mme Fabienne LYON, M. Christophe BROGINART et M. Arnaud COUSIN.

POUVOIRS : Mme Fabienne LYON à Mme Anne VIGIER.

M. Jean-François GARREAU a été élu secrétaire de séance.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION N°08Bis/20-03-2026 PORTANT ELECTION DES DELEGUÉS AU SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT DES BASSINS DE L'AURON, L'AIRAIN ET LEURS AFFLUENTS - SIAB3A.

Monsieur le maire rappelle que, par délibération n° 08 bis/20-03-2026, le conseil municipal a élu des délégués pour représenter la commune de Bengy-sur-Craon au syndicat mixte pour l'aménagement des bassins de l'Auron, l'Airain et leurs affluents auquel elle adhère :

- Madame Anne-Laure FERRAND-DESRATS, titulaire,
- Monsieur Julien DUCHALAIS, suppléant.

Il informe le conseil municipal que la Préfecture du Cher a émis des observations sur cette délibération au titre de l'article L.5211-17 du code général des collectivités territoriales : « Les communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent à tout moment transférer, en tout ou partie, à ce dernier, certaines de leurs compétences dont le transfert n'est pas prévu par la loi ou par la décision institutive ainsi que les biens, équipements ou services publics nécessaires à leur exercice.[...] L'établissement public de coopération intercommunale est substitué de plein droit, à la date du transfert de compétences, aux communes qui le composent dans toutes leurs délibérations et tous leurs actes».

Par conséquent, il convient de retirer la délibération n° 08 bis/20-03-2026 du conseil municipal portant élection des délégués au SIAB3A.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retirer la délibération n° 08 bis/20-03-2026 portant élection des délégués au SIAB3A.

Adopté par :

13 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
--------------	---------------	--------------

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le maire,



M. Denis DURAND

Le 17 AVR. 2026

Le secrétaire de séance,

M. Jean-François GARREAU

Le 17 AVR. 2026

Diffusion sur le site internet de la commune le

17 AVR. 2026

Transmis au contrôle de légalité le

17 AVR. 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211800271-20260414-15-14042026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2026

E X T R A I T du R E G I S T R E
des D É L I B É R A T I O N S du C O N S E I L M U N I C I P A L

Nombre de membres afférents au conseil : 15 Date de la convocation : 08/04/2026
Nombre de membres en exercice : 15 Date d'affichage : 08/04/2026

Nombre de membres votants : 12 Suffrages exprimés : 13

S É A N C E DU 14 A V R I L 2026

D é l i b é r a t i o n n ° 16/14-04-2026

L'an deux mil vingt-six, le quatorze avril, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la mairie de Bengy-sur-Craon, sous la présidence de Monsieur Denis DURAND, maire.

PRÉSENTS : M. Denis DURAND, maire, Mme Ghislaine LEGROS, M. Julien DUCHALAIS, Mme Ghislaine ARPINO et M. Christian MATHAULT, adjoints, M. Joël GAUDRY, Mme Anne VIGIER, M. Nicolas FAUROUX, M. Jean-François GARREAU, Mme Anne-Laure FERRAND-DESRATS, Mme Charlotte PALMIERI et Mme Chloé MOMOT.

EXCUSÉS : Mme Fabienne LYON et M. Christophe BROGINART et M. Arnaud COUSIN.

POUVOIRS : Mme Fabienne LYON à Mme Anne VIGIER.

M. Jean-François GARREAU a été élu secrétaire de séance.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION N°09/20-03-2026 PORTANT ELECTION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE LA RÉGION DE NÉRONDES (S.M.A.E.P.).

Monsieur le maire rappelle que, par délibération n° 09/20-03-2026, le conseil municipal a élu des délégués pour représenter la commune de Bengy-sur-Craon au Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable de la Région de Nérondes auquel elle adhère :

- Monsieur Denis DURAND et Monsieur Julien DUCHALAIS, titulaires.
- Monsieur Jean-François GARREAU, suppléant.

Il informe le conseil municipal que la Préfecture du Cher a émis des observations sur cette délibération au titre de l'article L.5211-17 du code général des collectivités territoriales :
« Les communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent à tout moment transférer, en tout ou partie, à ce dernier, certaines de leurs compétences dont le transfert n'est pas prévu par la loi ou par la décision institutive ainsi que les biens, équipements ou services publics nécessaires à leur exercice.[...] L'établissement public de coopération intercommunale est substitué de plein droit, à la date du transfert de compétences, aux communes qui le composent dans toutes leurs délibérations et tous leurs actes».

Par conséquent, il convient de retirer la délibération n° 09/20-03-2026 du conseil municipal portant élection des délégués au SMAEP.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retirer la délibération n° 09/20-03-2026 du conseil municipal portant élection des délégués au SMAEP.

Adopté par :

13 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
---------------------	----------------------	---------------------

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le maire,



M. Denis DURAND

Le **17 AVR. 2026**

Le secrétaire de séance,



M. Jean-François GARREAU

Le **17 AVR. 2026**

Diffusion sur le site internet de la commune le **17 AVR. 2026**

Transmis au contrôle de légalité le **17 AVR. 2026**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211800271-20260414-16-14042026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2026

**EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres afférents au conseil : 15 Date de la convocation : 08/04/2026
Nombre de membres en exercice : 15 Date d'affichage : 08/04/2026

Nombre de membres votants : 12 Suffrages exprimés : 13

SÉANCE DU 14 AVRIL 2026

Délibération n° 17/14-04-2026

L'an deux mil vingt-six, le quatorze avril, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la mairie de Bengy-sur-Craon, sous la présidence de Monsieur Denis DURAND, maire.

PRÉSENTS : M. Denis DURAND, maire, Mme Ghislaine LEGROS, M. Julien DUCHALAIS, Mme Ghislaine ARPINO et M. Christian MATHAULT, adjoints, M. Joël GAUDRY, Mme Anne VIGIER, M. Nicolas FAUROUX, M. Jean-François GARREAU, Mme Anne-Laure FERRAND-DESRATS, Mme Charlotte PALMIERI et Mme Chloé MOMOT.

EXCUSÉS : Mme Fabienne LYON et M. Christophe BROGINART et M. Arnaud COUSIN

POUVOIRS : Mme Fabienne LYON à Mme Anne VIGIER.

M. Jean-François GARREAU a été élu secrétaire de séance.

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : RETRAIT DE LA DELIBERATION N° 12/20-03-2026
PORTANT ELECTION DES MEMBRES DEVANT CONSTITUER LA COMMISSION
D'APPEL D'OFFRES ET DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

Monsieur le maire rappelle que, par délibération n° 09/20-03-2026, le conseil municipal a élu des délégués pour représenter la commune de Bengy-sur-Craon au Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable de la Région de Nérondes auquel elle adhère :

- Monsieur Denis DURAND et Monsieur Julien DUCHALAIS, titulaires.
- Monsieur Jean-François GARREAU, suppléant.

Monsieur le maire rappelle que, par délibération n° 12/20-03-2026, le conseil municipal a élu les membres devant constituer la commission communale d'appel d'offres et délégation de service public.

Il informe le conseil municipal que la Préfecture du Cher a émis des observations sur cette délibération au titre des dispositions des articles L.1414-2 et L.1411-15 du code général des collectivités territoriales. En effet, la commission d'appel d'offres (CAO) et la commission de délégation des services publics (CDSP) des communes de moins de 3 500 habitants comprennent, le maire, président (qui n'est donc pas élu) ou son représentant (le cas échéant désigné par arrêté), trois membres du conseil municipal, titulaires, élus et trois suppléants.

D'autre part, les commissions CAO et CDSP sont des commissions distinctes qui doivent faire l'objet chacune d'une élection distincte.

Par conséquent, il convient de retirer la délibération n° 12/20-03-2026 du conseil municipal portant élection des membres devant constituer la commission communale d'appel d'offres et délégation de service public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de retirer la délibération n° 12/20-03-2026 du conseil municipal portant élection des membres devant constituer la commission communale d'appel d'offres et délégation de service public,
- de procéder à l'élection, par une nouvelle délibération, des membres devant constituer les commissions communales d'appel d'offres (CAO) et délégation de service public (CDSP).

Adopté par :

13 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
---------------------	----------------------	---------------------

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le maire,



M. Denis DURAND



Le secrétaire de séance,



M. Jean-François GARREAU

Le **17 AVR. 2026**

Le **17 AVR. 2026**

Diffusion sur le site internet de la commune le **17 AVR. 2026**

Transmis au contrôle de légalité le

17 AVR. 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211800271-20260414-17-14042026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2026

R É P U B L I Q U E F R A N C A I S E

D É P A R T E M E N T du C H E R

C O M M U N E de B E N G Y - s u r - C R A O N

E X T R A I T du R E G I S T R E
des D É L I B É R A T I O N S du C O N S E I L M U N I C I P A L

Nombre de membres afférents au conseil : 15 Date de la convocation : 08/04/2026
Nombre de membres en exercice : 15 Date d'affichage : 08/04/2026

Nombre de membres votants : 12 Suffrages exprimés : 13

S É A N C E DU 14 A V R I L 2026

D é l i b é r a t i o n n ° 18/14-04-2026

L'an deux mil vingt-six, le quatorze avril, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la mairie de Bengy-sur-Craon, sous la présidence de Monsieur Denis DURAND, maire.

PRÉSENTS : M. Denis DURAND, maire, Mme Ghislaine LEGROS, M. Julien DUCHALAIS, Mme Ghislaine ARPINO et M. Christian MATHAULT, adjoints, M. Joël GAUDRY, Mme Anne VIGIER, M. Nicolas FAUROUX, M. Jean-François GARREAU, Mme Anne-Laure FERRAND-DESRATS, Mme Charlotte PALMIERI et Mme Chloé MOMOT.

EXCUSÉS : Mme Fabienne LYON et M. Christophe BROGINART et M. Arnaud COUSIN

POUVOIRS : Mme Fabienne LYON à Mme Anne VIGIER.

M. Jean-François GARREAU a été élu secrétaire de séance.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : ELECTION DES MEMBRES DEVANT CONSTITUER LES COMMISSIONS D'APPEL D'OFFRES ET DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu, en date du 20 mars 2026, le procès-verbal d'installation du conseil municipal et de l'élection du maire et de ses adjoints,

Vu la délibération du conseil municipal n° 17/14-04-2026,

Considérant, en conséquence, qu'il convient de procéder à l'élection des membres devant constituer les commissions d'appel d'offres et délégation de service public,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Procède à l'élection des membres devant constituer la commission communale d'appel d'offres (CAO) :

Sont élus :

Titulaires :

- M. Julien DUCHALAIS
- M. Nicolas FAUROUX
- Mme Fabienne LYON

Suppléants :

- M. Jean-François GARREAU
- M. Christian MATHAULT
- Mme Charlotte PALMIERI

- Procède à l'élection des membres devant constituer la commission communale de délégation de service public (CDSP) :

Sont élus :

Titulaires :

- M. Julien DUCHALAIS
- M. Nicolas FAUROUX
- Mme Fabienne LYON

Suppléants :

- M. Jean-François GARREAU
- M. Christian MATHAULT
- Mme Charlotte PALMIERI

Adopté par :

13 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
--------------	---------------	--------------

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le maire,



M. Denis DURAND

Le secrétaire de séance,



M. Jean-François GARREAU

Le 17 AVR. 2026

Le 17 AVR. 2026

Diffusion sur le site internet de la commune le 17 AVR. 2026

Transmis au contrôle de légalité le

17 AVR. 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211800271-20260414-18-14042026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2026